

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

ADAPTER LES ZONES AUTOUR DES ÉMETTEURS DE CHAUFFAGE

Libérer la chaleur pour un meilleur confort



Sobriété d'usage :

Utiliser correctement ses équipements et avoir un usage sobre

De quoi parle-t-on ?

Adapter les zones autour des émetteurs de chauffage, c'est :

- **Libérer les émetteurs** (radiateurs, ventilo-convecteurs, splits, cassettes, ...) de tout obstacle tel que les tablettes de radiateur, les rideaux, le mobilier, le bric-à-brac, etc..., et ainsi permettre à l'air chauffé de se diffuser correctement dans les volumes.
- **Installer les postes de travail dans les endroits les plus confortables.**



Qu'y gagne-t-on ? (Économique, social, environnemental, ...)

- **Des économies** : il n'est plus besoin d'exagérer de plusieurs degrés la consigne dans le but d'obtenir la température de confort désirée. Baisser la consigne de chauffage de 1°C entraîne une baisse de la consommation d'énergie de 7%.
- **Un meilleur confort** : les 19°C préconisés ne sont parfois jamais atteints, ce qui nuit au bien-être des usagers. Une adaptation de la zone permet d'atteindre cette température de confort grâce à une bonne diffusion de la chaleur.

➔ **Les économies réalisées peuvent aider à financer :**

- **L'acquisition de meubles adaptés à la zone**, tels que des bureaux en îlot, afin de s'éloigner des parois froides.
- **L'acquisition de meubles de rangement** afin de supprimer les tablettes des radiateurs et de désencombrer les abords des émetteurs.
- **L'ajustement des rideaux** à la hauteur des fenêtres afin qu'ils ne couvrent pas les radiateurs.

Et techniquement, comment fait-on ?

La chaleur se diffuse suivant ces deux principes :

- **Le rayonnement** : par la face avant du radiateur

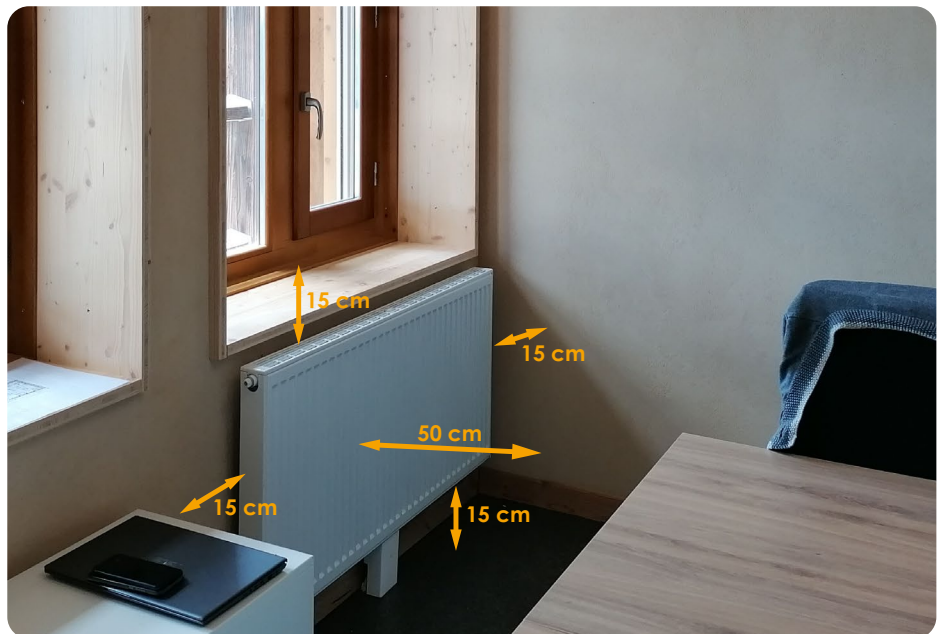


- **La convection** : par le haut du radiateur



Nous devons donc veiller à respecter les règles suivantes :

- Laisser au moins 15 cm entre les émetteurs et les obstacles se trouvant dans le même plan.
 - Ne pas les couvrir de tablettes.
 - Ne pas les couvrir de rideaux.
- Laisser au moins 50 cm entre la face avant du radiateur et les obstacles se trouvant devant lui.
 - Disposer le mobilier de façon à ne pas obstruer les radiateurs ou les ventilo-convecteurs.
 - Ne pas positionner d'obstacle devant un split ou une cassette de pompe à chaleur.



Afin de profiter au mieux des zones les plus confortables thermiquement, l'aménagement pourra être repensé afin d'**éloigner les postes de travail des parois les plus froides** telles que les murs extérieurs ou les fenêtres.

 **Point d'attention** : un entretien régulier des émetteurs de chaleur offre un bien meilleur rendement.

Pour aller plus loin ?

Sources et documentation technique

- [Libérez les radiateurs - Services cantonaux de l'énergie et de l'environnement](#)

Contacts

- Technicien conseil ESP87 référent auprès de la collectivité
- Référent.e Plan Climat Air Energie Territorial de l'intercommunalité

— QUE FAIT MA COLLECTIVITÉ EN TERMES DE SOBRIÉTÉ ?

Elle veille à la bonne diffusion de la chaleur jusqu'aux usagers

Avant



Après

Elle s'évertue à diminuer sa consommation énergétique

Elle participe à la baisse des émissions de gaz à effet de serre